

18 Jul 2025 -17:44

Appartient à Conseil des ministres du 18 juillet 2025

Modifications aux statuts de bpost

Sur proposition de la ministre des Entreprises publiques Vanessa Matz, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal approuvant des modifications aux statuts de la société anonyme de droit public bpost.

Le 14 mai 2025, l'assemblée générale extraordinaire de bpost a approuvé la modification des statuts de la société en vue notamment d'implémenter des adaptations mineures apportées au Code des sociétés et des associations (CSA) depuis la dernière révision des statuts et de prévoir la possibilité de nommer des vice-président(e)s et un·e CEO ad interim en cas de vacance de la fonction.

La loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques prévoit que toute modification des statuts de bpost doit également être approuvée par un arrêté royal délibéré en Conseil des ministres.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vanessa Matz, ministre l'Action et de la Modernisation
publiques, chargée des Entreprises publiques, de la Fonction
publique, de la Gestion immobilière de l'Etat, du Numérique
et de la Politique scientifique
Avenue de la Toison d'Or 87
1000 Bruxelles
Belgique
<https://matz.belgium.be>
info@matz.fed.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
+32 474 05 63 60
delara.pouya@matz.fed.be

Bart Tierens
Porte-parole (NL)
+32 494 48 85 71
bart.tierens@matz.fed.be